



## www.helloworkplace.fr 10 chiffres à connaître sur l'emploi et le handicap en 2026

**Les données compilées par l'Agefiph et France Travail dressent un tableau nuancé sur l'emploi des personnes en situation de handicap en 2026.**

Les personnes en situation de handicap sont surreprésentées parmi les demandeurs d'emploi. Dans les entreprises, elles demeurent peu visibles dans les effectifs, un fossé qui s'explique à la fois par des process inadaptés, des problèmes de sourcing et un manque d'accompagnement, trois domaines sur lesquels RH et recruteurs ont une prise directe. A la lumière des derniers chiffres publiés par l'Agefiph et France Travail, on vous donne des pistes pour aller plus loin dans l'inclusion des personnes en situation de handicap.

5,1 % : le taux d'emploi réel des travailleurs handicapés

Les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés atteignent un taux d'emploi en équivalent temps plein de 5,1 % en 2024, selon le tableau de bord annuel publié par l'Agefiph en mai 2026. Un chiffre en progression de 0,2 point sur un an, mais qui reste en deçà du seuil légal de 6%.

La différence entre les entreprises qui atteignent ce seuil de 6 % et les autres tient souvent à l'absence de process dédiés dans le deuxième cas : absence de partenariat avec Cap emploi, aucune ligne budgétaire pour l'aménagement de poste, pas d'interlocuteur identifié côté RH. Conséquence, les entreprises qui n'atteignent pas le minimum légal doivent payer une contribution financière annuelle, dont le montant dépend de leur taille ainsi que du nombre de travailleurs bénéficiaires de l'OETH qu'elles auraient dû recruter.

Zoom sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Toute entreprise de 20 salariés et plus est assujettie à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), fixée à 6 % de l'effectif. Le décompte s'effectue désormais au niveau de l'entreprise (et non plus de l'établissement) depuis la réforme de 2020.

28 % des entreprises assujetties n'emploient aucun travailleur handicapé

Ce chiffre stagne depuis plusieurs années, selon l'Agefiph. Derrière lui, deux réalités très différentes coexistent : des entreprises qui ne savent pas comment s'y prendre, et d'autres qui sous-estiment le nombre de collaborateurs déjà éligibles à la RQTH dans leurs équipes. Car la reconnaissance administrative du handicap reste largement sous-déclarée.

Beaucoup de salariés concernés ne font pas la démarche, parfois faute d'information, parfois par crainte du regard des collègues.

Informers vos collaborateurs sur la RQTH, ses démarches et les droits qu'elle ouvre est souvent le premier levier, et l'un des moins coûteux, avant même d'engager un recrutement.

12 % : le taux de chômage des personnes en situation de handicap

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap s'établit à 12 % en 2024. S'il est stable depuis 2022, il reste le double du taux national. Derrière ce chiffre, un profil-type se dessine : les demandeurs d'emploi en situation de handicap sont plus âgés que la moyenne, moins souvent diplômés, plus souvent bénéficiaires de minima sociaux. Leur ancienneté moyenne d'inscription au chômage dépasse deux ans, contre moins de deux ans pour les autres demandeurs d'emploi.

Ce portrait statistique dit quelque chose de précis sur les freins à lever. L'âge, le niveau de qualification, la mobilité géographique réduite : ce sont des paramètres que vos processus de recrutement peuvent prendre en compte pour s'ouvrir à ces candidats.

Parmi les secteurs d'activité les plus recherchés par les demandeurs d'emploi en situation de handicap, on retrouve d'abord les services à la personne et aux collectivités, suivis par les services de support à l'entreprise et le commerce, la vente et la grande distribution.

Des recrutements en hausse de 9 %

En 2025, 286 700 personnes en situation de handicap ont retrouvé un emploi, soit une progression de près de 9 % par rapport à 2024. C'est la donnée la plus visible du bilan annuel dressé par France Travail, et l'une des plus encourageantes, dans un contexte où l'emploi privé a globalement reculé.

Cette hausse s'explique en partie par un meilleur accès à l'emploi après la formation. La moitié des chercheurs d'emploi en situation de handicap ayant suivi une formation préparant à un métier retrouvent un emploi dans les six mois, contre 43 % l'année précédente. La formation joue ici un rôle d'accélérateur, pas seulement de remise à niveau.

Pour les recruteurs, ce chiffre invite à regarder différemment les candidatures issues des parcours de reconversion ou de reprise après arrêt. Un profil accompagné par Cap emploi, ayant validé une formation certifiante, présente statistiquement de bonnes chances d'intégration durable.

18 809 entrées en apprentissage de personnes en situation de handicap

Il s'agit de la progression la plus spectaculaire de l'année. Les contrats d'apprentissage de travailleurs handicapés bondissent de 18 % entre 2024 et 2025, portés à 93 % par le secteur privé, d'après le tableau de

bord de l'Agefiph. Deux tiers de ces contrats concernent des formations de niveau bac et plus.

L'alternance reste un canal sous-utilisé dans les stratégies d'inclusion de ces profils. Pour les cibler, approchez-vous des CFA partenaires de Cap emploi et des réseaux spécialisés pour identifier des candidats en situation de handicap en formation. L'Agefiph propose par ailleurs une aide spécifique à l'embauche en alternance de personnes en situation de handicap.

55 % des personnes en situation de handicap orientées vers le milieu ordinaire

Dans cinq territoires expérimentaux, France Travail et Cap emploi interviennent désormais en amont des décisions d'orientation vers les ESAT (établissement et service d'accompagnement par le travail) ou les ESRP (établissement et service de réadaptation professionnelle). Résultat : 55 % des personnes ayant formulé une demande d'orientation en établissement spécialisé ont finalement été orientées vers le milieu ordinaire.

Ce taux dit quelque chose d'important : une partie non négligeable des personnes que l'on orientait vers le secteur protégé peut travailler dans une entreprise ordinaire, à condition d'y être accueillie et accompagnée correctement. Un vivier encore sous-exploité par les recruteurs.

35 % des travailleurs handicapés en emploi travaillent à temps partiel

C'est deux fois plus que le taux observé pour l'ensemble des personnes en emploi (17 %), rappelle l'Agefiph. Si dans certains cas, ce temps partiel est un choix, dans d'autres, la situation est subie, faute de postes qui permettent un temps plein, des aménagements nécessaires ou d'un environnement de travail adapté.

La question de l'aménagement de poste se pose très souvent après coup, sous la pression d'un avis d'inaptitude ou d'une visite de reprise. La poser en amont, dès le recrutement ou la déclaration de RQTH, change le rapport au temps de travail et réduit le risque d'arrêts prolongés.

8 305 conseils en évolution professionnelle (CEP) réalisés

Le CEP est un dispositif d'accompagnement gratuit et confidentiel qui aide une personne à construire un projet professionnel compatible avec son état de santé. En 2025, 8 305 CEP ont été réalisés pour des personnes en situation de handicap par les Cap emploi en 2025.

Cet outil est précieux pour les managers et les RH confrontés à un collaborateur qui traverse une période de fragilité. L'orienter vers un CEP peut, dans certaines circonstances, éviter une rupture du contrat de travail et prévenir la désinsertion professionnelle.

149 549 avis d'inaptitude prononcés

Sept avis d'inaptitude sur dix surviennent après une visite de reprise, c'est-à-dire après un arrêt, précise l'Agefiph. L'inaptitude n'est pas un événement brutal : elle est presque toujours précédée d'un arrêt de travail, d'une dégradation progressive, de signaux que l'entourage professionnel a parfois perçus sans savoir comment réagir.

La question du maintien dans l'emploi doit se poser dès que le manager ou le RH détecte un signe de fragilité. L'entreprise peut alors se tourner gratuitement vers l'opérateur Cap emploi de son territoire pour accompagner le collaborateur concerné et intervenir en amont d'une déclaration d'inaptitude. En 2025, 27 894 maintiens dans l'emploi ont été réalisés via ce réseau.

-62 % : la chute des contrats aidés pour les personnes en situation de handicap

En 2025, les entrées en parcours emploi compétences (PEC) pour les personnes en situation de handicap ont chuté de 62 % en un an, d'après les données partagées par France Travail. Ces contrats représentent désormais 10,6 % des bénéficiaires, contre 14,1 % l'année précédente. C'est une quasi-disparition d'un dispositif qui permettait à des profils très éloignés de l'emploi de remettre le pied à l'étrier.

Cette évolution ne signifie pas que le besoin a disparu. Elle signifie que les employeurs qui souhaitent s'engager sur ces profils devront trouver d'autres chemins : POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle), emploi accompagné, partenariats avec les entreprises adaptées...

Par où commencer ?

Téléchargez notre livre blanc pour un sourcing réussi !

Vous cherchez LE bon candidat ?

La CVthèque Hellowork met à votre disposition plus de 8 millions de profils



<https://f.hellowork.com/helloworkplace/2026/06/chiffres-emploi-personne-handicap.jpg>

Les recrutements de personnes en situation de handicap sont en hausse de 9% entre 2024 et 2025. © Gorodenkoff/stock adobe.com